




Mémo Tri Des DEEE*



*Déchets d'Équipements
Électriques et Électroniques

Ils fonctionnent  Je peux les donner

Ils sont en panne  Je peux les faire réparer



Dès l'achat, choisissez un appareil plus facilement réparable. L'indice de réparabilité, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021, permet de savoir dès l'achat si un appareil est facilement réparable, grâce à une note sur 10. Détails sur ecosystem.eco

Ils sont irréparables  Je les jette en suivant le guide :

Triés localement Recyclés en France	le «1 pour 1» reprise à l'achat ou à la livraison	à la déchèterie	aux encombrants	dans les magasins liste des point de collecte sur ecosystem.eco et corepile.fr
les gros appareils 				
les petits appareils 				
les piles 				
les lampes 				
les cartouches d'encre 				

Trier, c'est économique et écologique !